



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente-deuxième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la trente-deuxième session***

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 13 septembre 2023 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe – Lancement de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients.
3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable.
4. Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir.
5. Renforcer la connectivité énergétique grâce aux effets combinés des technologies et à la coopération régionale dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
6. Rechercher des gains d'efficacité systémique et promouvoir la transformation numérique dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
7. Suivi de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe.

* Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1005837/>), si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir [plan](#) sur le site Web de la Division de l'énergie durable) afin d'obtenir un badge. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 h à 16 h 45.



8. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale :
 - a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale ;
 - b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.
9. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :
 - a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme ;
 - b) Approbation de documents.
10. Élection du Bureau.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/148 – Ordre du jour provisoire annoté de la trente-deuxième session

La trente-deuxième session a pour thème « Mettre en place des systèmes énergétiques résilients ». Le présent ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité de l'énergie durable (ci-après le « Comité ») à sa trente et unième session, des décisions prises par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-dixième session, ainsi que des faits nouveaux survenus depuis ces sessions¹.

2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe – Lancement de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/11 – Plan de travail de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

ECE/ENERGY/2023/12 – Document de réflexion détaillé présentant la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients

La région de la CEE connaît un certain nombre de crises qui font ressortir la vulnérabilité des systèmes énergétiques en Amérique du Nord, en Europe et en Asie centrale. Il ressort des débats de la trente et unième session qu'un système énergétique résilient est un système dans lequel la planification et l'exploitation tiennent compte des effets potentiels des changements climatiques sur l'offre et la demande d'énergie, qui contribue de manière optimale au développement social, économique et environnemental d'un pays, qui permet d'anticiper tout choc imprévu susceptible de perturber les systèmes énergétiques, y compris les chocs liés à une catastrophe d'origine militaire ou climatique, d'y résister et de revenir rapidement à la normale, qui est décentralisé à tous les niveaux (régional, national et local) et dispose de larges capacités de production et de transport des énergies de substitution (y compris de capacités de réserve).

¹ Le sous-programme Énergie durable de la CEE aide les États membres à intégrer les objectifs de développement durable 7 et 13 en réduisant l'empreinte écologique de l'énergie, en accélérant la transformation en profondeur du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins futurs, en assurant la gestion durable des ressources et en évaluant les options en ce qui concerne les énergies propices au développement durable.

À la trente et unième session du Comité, les experts de la CEE ont conclu qu'un système énergétique résilient reposait sur : i) la sécurité énergétique, qui garantit que l'énergie nécessaire est disponible à tout moment grâce à la diversité des approvisionnements ; ii) le caractère abordable de l'énergie durable, qui permet de réduire les coûts de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et des transports et, dans le même temps, d'augmenter l'efficacité énergétique des systèmes ; iii) la durabilité environnementale, qui permet de réduire l'empreinte carbone et d'obtenir des gains d'efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement énergétique, conformément à l'Accord de Paris et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les décideurs de la région ont besoin d'outils leur permettant de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la conception et la mise en place de systèmes énergétiques résilients et de se préparer aux aléas à venir. Cette séance plénière sera l'occasion pour les participants de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE et de présenter la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients, qui permet d'élaborer des politiques efficaces. Les États membres et les partenaires de la plateforme, notamment des organisations internationales telles que la Banque européenne d'investissement, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation météorologique mondiale, seront invités à faire part de leurs réflexions sur la manière dont ils peuvent, ensemble, améliorer la plateforme et à recommander au Comité des mesures visant à i) répondre aux priorités et aux besoins des États membres et ii) promouvoir collectivement des actions propres à accélérer la mise en place de systèmes énergétiques résilients à même de garantir l'accès à des services énergétiques sûrs, abordables et durables.

3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable

Un aperçu des activités, des réalisations et des priorités du Comité et de ses six organes subsidiaires depuis la trente et unième session du Comité sera présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

4. Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/13 – Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir

CSE-32/2023/INF.2 – Policy brief on aligning critical raw materials development with sustainable development (Note d'information sur la mise en adéquation de l'exploitation des matières premières essentielles avec le développement durable)

Pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement durable, la région de la CEE doit optimiser la gestion de ses ressources naturelles, s'agissant notamment des matières premières essentielles. Un approvisionnement résilient, durable et éthique en matières premières essentielles joue un rôle central dans la production d'énergies propres, la décarbonisation du secteur de la mobilité et la transformation numérique. Plusieurs questions importantes d'ordre environnemental, économique et social doivent être prises en compte si l'on veut parvenir à la résilience en matière d'approvisionnement en ressources. Les pouvoirs publics, le secteur industriel, le secteur financier et la société civile doivent collaborer en partageant des informations et des connaissances utiles sur le plan social et environnemental.

Les participants examineront la question de l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la CEE, qui constitue l'une des conditions de la transition énergétique vers la sobriété carbone, et passeront en revue les principaux obstacles et risques

pesant sur l'offre et la demande de ces matières premières, tels que les tensions géopolitiques, les impacts environnementaux, les distorsions de marché et les évolutions technologiques. Ils étudieront également les autres solutions susceptibles de renforcer la résilience et la durabilité de la chaîne de valeur des matières premières essentielles, notamment la diversification des sources, la transition vers une économie circulaire, la promotion de l'innovation et de la coopération, et le renforcement de la gouvernance et de la transparence.

Une attention particulière sera apportée à l'Asie centrale, une région riche en ressources naturelles, notamment en énergies renouvelables et en matières premières essentielles. Les pays de cette région doivent élaborer dès maintenant des cadres nationaux compatibles avec la législation de l'Union européenne. Les outils de la CEE, tels que la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, appliqués au niveau national, peuvent les aider à exploiter leur potentiel et à augmenter les investissements verts dans les matières premières essentielles.

5. Renforcer la connectivité énergétique grâce aux effets combinés des technologies et à la coopération régionale dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principes communs

ECE/ENERGY/GE.5/2023/5 – Transition des systèmes d’approvisionnement en électricité vers des systèmes à émissions nettes nulles – Principes communs pour un approvisionnement fiable

ECE/ENERGY/GE.7/2023/3 – État d’avancement de la mise en œuvre des plans d’action nationaux relatifs aux énergies renouvelables dans 17 pays de la CEE

CSE-32/2023/INF.3 – Policy brief on advancing power system connectivity in support of SDG7 (Note d’information sur l’amélioration de la connectivité des systèmes électriques à l’appui de la réalisation de l’objectif de développement durable 7)

Le renforcement, à l'échelle régionale, de la connectivité énergétique et du commerce de l'énergie grâce aux effets combinés des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles et à la coopération régionale constitue un facteur clef de l'amélioration de la résilience du système énergétique et de la sécurité énergétique dans la région de la CEE.

L'électricité représente actuellement 20 % du bouquet énergétique final de la région de la CEE. Pour parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050, il faudrait procéder à l'électrification poussée des systèmes énergétiques et procéder à des changements structurels de ces derniers, ce qui multiplierait par deux la demande d'électricité. Cependant, si la tendance est au remplacement du fossile par l'électrique, l'électricité présente toujours une intensité carbone élevée dans la région et le réseau électrique actuel ne peut absorber une importante augmentation de la production d'origine renouvelable.

Dans la région de la CEE, la production d'électricité repose encore pour moitié sur les combustibles fossiles. Elle génère plus de 4 gigatonnes de CO₂ chaque année, soit près de 30 % des émissions totales du secteur de l'énergie. Pour parvenir à un système énergétique à zéro émission nette d'ici à 2050, la production d'électricité devra présenter un bilan carbone négatif. Il est donc nécessaire qu'elle se décarbonise rapidement et qu'elle contribue à prévenir les pires effets des changements climatiques.

La région doit faire sien le concept de systèmes de production moins polluante d'électricité et améliorer la flexibilité des systèmes en déployant des technologies à émissions de carbone faibles ou nulles et en mettant en place des solutions de stockage de l'énergie qui lui permettront de réduire l'intensité carbone de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Il est nécessaire, en plus de réduire l'empreinte carbone des systèmes de production d'électricité existants, de garantir leur flexibilité pour qu'ils deviennent

décarbonisés et résilients. Un système est considéré comme flexible s'il est à même de répondre à la demande et de pallier efficacement les fluctuations des énergies renouvelables intermittentes telles que le solaire et l'éolien, ce qui est essentiel pour parvenir à un réseau électrique neutre en carbone.

Un système énergétique intégré et interconnecté, qui englobe les réseaux d'électricité et de gaz, et qui est aussi compatible avec le transport et le commerce d'hydrogène durable, peut permettre un approvisionnement plus fiable, abordable et durable en énergie, une décarbonisation poussée, ainsi qu'une intégration plus efficace des capacités de production d'énergie renouvelable à grande échelle. Grâce à une meilleure connectivité énergétique, il est possible d'améliorer la planification et la diversification des ressources, ainsi que la mise en commun de l'énergie. Tous ces éléments devraient être bénéfiques à l'économie, créer de nouveaux emplois et améliorer la parité femmes-hommes.

Les participants étudieront la manière dont la région de la CEE peut parvenir à une décarbonisation et une électrification poussées grâce à un renforcement de la coopération régionale et de la connectivité énergétique, ainsi qu'à la création d'un environnement propice au développement des énergies renouvelables et à l'orientation des investissements vers les projets d'intérêt commun.

6. Rechercher des gains d'efficacité systémique et promouvoir la transformation numérique dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/14 – Rapport d'activité de l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique

ECE/ENERGY/GE.6/2023/3-ECE/ENERGY/GE.5/2023/3 – Principales considérations relatives à la cyber-résilience des systèmes énergétiques intégrés intelligents et solutions pour la garantir

ECE/ENERGY/GE.6/2023/4-ECE/ENERGY/GE.5/2023/4 – Améliorer l'efficacité et la fiabilité des systèmes énergétiques grâce à l'analyse des mégadonnées

ECE/ENERGY/GE.6/2023/6 – Faire progresser la résilience énergétique et la décarbonisation dans la région de la CEE : exploiter le potentiel du stockage de l'énergie et de la flexibilité de la demande

Pour assurer la résilience des systèmes énergétiques de la région de la CEE, il convient d'accorder une attention particulière à la généralisation de solutions privilégiant l'efficacité énergétique des systèmes afin de faire diminuer la production et la consommation d'énergie tout en répondant aux besoins économiques et sociétaux. Il est en outre nécessaire de prendre, à plus grande échelle et plus rapidement, des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la décarbonisation dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des transports et dans d'autres secteurs d'utilisation finale.

Une transformation numérique et verte du système énergétique est nécessaire de toute urgence pour relever les défis pressants auxquels le monde est confronté, notamment pour opérer une transition énergétique durable, adopter des solutions à intensité de carbone faible ou nulle, lutter contre les changements climatiques et mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE. Il est nécessaire d'opérer une transformation numérique du secteur tout entier afin d'exploiter les possibilités d'optimisation tout au long des chaînes de valeur et de gérer la complexité croissante du secteur de l'énergie induite par une production d'électricité de plus en plus intermittente et décentralisée, l'augmentation du nombre de véhicules électriques et d'autres actifs intelligents en périphérie de réseau.

Des exposés seront présentés sur les activités menées par la CEE dans les États membres dans ce domaine et un débat sur la coopération régionale dans le domaine de l'efficacité énergétique sera mené sous l'angle d'une approche intersectorielle et pluridisciplinaire. Le point sera également fait sur l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique, qui met l'accent sur le développement des capacités et les résultats sur

le terrain, en mobilisant les ressources intellectuelles, matérielles et financières à des fins d'éducation, de promotion et de conseil dans le cadre d'un processus de transformation visant à atteindre une haute efficacité énergétique des bâtiments. Un travail de sensibilisation est également mené au niveau mondial dans ce cadre pour inciter les villes à privilégier désormais la durabilité des bâtiments.

7. Suivi de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : E/ECE/1503 – Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe

La soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève les 18 et 19 avril 2023, sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE.

À cette occasion, la Commission a souligné la nécessité de renforcer encore les travaux qu'elle mène pour mettre les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE, dans le cadre de son mandat actuel, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources. Elle a prié les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux possibilités de collaboration entre sous-programmes et aux moyens d'accroître l'influence de ses instruments pertinents de façon à promouvoir les transformations numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques.

En outre, à la suite de la soixante-dixième session, un certain nombre de décisions en lien avec le mandat du Comité de l'énergie durable ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation, à savoir : i) la résolution G (70), dans laquelle une large diffusion du guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national (suivi, notification, vérification et atténuation) est demandée ; ii) la résolution H (70), dans laquelle il est demandé que des mesures propres à assurer l'application des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale soient prises ; iii) la résolution I (70), dans laquelle il est demandé que le rôle du secrétariat de la CEE soit renforcé pour ce qui est d'aider les États membres à mettre en place des systèmes énergétiques résilients et à moderniser leurs systèmes de gestion des ressources. Le Comité recevra les informations les plus récentes concernant les délibérations du Comité économique et social.

Le Comité sera invité à réfléchir à la prochaine étape des activités menées dans le cadre du sous-programme Énergie durable pour donner effet aux décisions prises à la soixante-dixième session de la CEE, ainsi qu'à de nouveaux thèmes susceptibles d'être traités à sa soixante et onzième session, qui doit se tenir en avril 2025.

8. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale

a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/4 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Le Conseiller régional fera un exposé sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable et sur la coopération avec d'autres organisations internationales.

b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

Le Comité sera informé de l'évolution des projets extrabudgétaires et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ainsi que par d'autres parties prenantes depuis sa dernière session.

9. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable

a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024

ECE/ENERGY/32/2023/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2025 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025)

Le Comité sera invité à donner des indications concernant les futures orientations de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui des résultats escomptés, pour que l'approvisionnement en énergie au service du développement durable progresse plus rapidement et pour que sa capacité à être un partenaire crédible et pertinent s'en trouve encore renforcée. Il sera invité à examiner les nouveaux domaines d'activité ayant gagné en importance depuis sa trente et unième session, ainsi que ceux qui ont été évoqués à la trente-deuxième session.

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 (ECE/ENERGY/2023/1). Ce document découle du projet de budget-programme de la CEE pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en janvier 2023 et sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-huitième session. Il a été établi selon le format du budget annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022. Le Comité est invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 et à recommander qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour que celui-ci l'entérine ultérieurement.

Le Comité sera également invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025 (ECE/ENERGY/32/2023/INF.1) et à formuler, le cas échéant, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et incluses dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2025.

b) Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/2 – Calendrier provisoire des réunions organisées dans le cadre du sous-programme Énergie durable en 2024

ECE/ENERGY/2023/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025

ECE/ENERGY/2023/5 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/6 – Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/7 – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/9 – Plan de travail du Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/10 – Plan de travail du Groupe d’experts de l’efficacité énergétique pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/15 – Nouveaux éléments concernant l’Équipe spéciale de l’hydrogène et étapes suivantes

Le Comité sera invité à approuver une série de documents en vue d’appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander qu’ils soient soumis au Comité exécutif pour que celui-ci les entérine ultérieurement, si nécessaire.

Il sera également invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2024 et le calendrier des publications pour 2024-2025.

Il sera en outre invité à approuver la prorogation du mandat des Groupes d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, du méthane provenant des mines de charbon et de l’action pour une transition juste, de l’efficacité énergétique, du gaz et de l’énergie renouvelable pour la période 2024-2025, avec possibilité de prolongation supplémentaire. Le Comité sera aussi invité à approuver les plans de travail de ses six organes subsidiaires pour 2024-2025.

10. Élection du Bureau

Document(s): ECE/ENERGY/143 – Rapport du Comité de l’énergie durable sur les travaux de sa trente et unième session

À sa trente et unième session, le Comité a élu un Bureau qui exercera ses fonctions jusqu’à la clôture de la trente-troisième session, en 2024. Le Comité sera invité à nommer de nouveaux membres qui rejoindront le Bureau et exerceront leurs fonctions jusqu’à la fin de la trente-quatrième session, en 2025.

11. Questions diverses

Les États membres pourront, s’ils le souhaitent, soulever d’autres questions au titre de ce point de l’ordre du jour.

12. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s): ECE/ENERGY/149 – Rapport du Comité de l’énergie durable sur sa trente-deuxième session

Le Président récapitulera les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

Le Comité sera invité à adopter son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 13 septembre 2023	
10 h 00-10 h 10	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
10 h 10-13 h 00	2. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe – Lancement de la plateforme sur les systèmes énergétiques résilients 3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente et unième session du Comité de l'énergie durable
13 h 00-15 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
15 h 00-18 h 00	4. Garantir l'accès aux matières premières essentielles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : obstacles à surmonter et chances à saisir
Jeudi 14 septembre 2023	
10 h 00-13 h 00	5. Renforcer la connectivité énergétique grâce aux effets combinés des technologies et à la coopération régionale dans la région de la Commission économique pour l'Europe
13 h 00-15 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
15 h 00-18 h 00	6. Rechercher des gains d'efficacité systémique et promouvoir la transformation numérique dans la région de la Commission économique pour l'Europe 7. Suivi de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe
Vendredi 15 septembre 2023	
10 h 00-10 h 30	8. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement
10 h 30-13 h 00	9. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme b) Approbation de documents
13 h 00-15 h 00	<i>Pause déjeuner</i>
15 h 00-16 h 30	9. Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable (suite) b) Approbation de documents
16 h 30-18 h 00	10. Élection du Bureau 11. Questions diverses 12. Adoption du rapport et clôture de la session